

Rapport

Comité paritaire de réflexion sur l'encadrement étudiant

Partie patronale : Alain Girard

Partie syndicale : Hélène Normandeau, Patrice Roy

v. 1,0

Juin 2016

Table des matières

Mandat	3
Remerciements	4
Démarche	5
Ressources disponibles pour les centres d'aide et l'encadrement au Collège Lionel-Groulx.....	6
Volet 1	6
Volet 2	7
Volet 3 et colonne D	8
Résumé des ressources disponibles pour les centres d'aide et l'encadrement au Collège Lionel-Groulx	10
Historique des centres d'aide existants au Collège Lionel-Groulx	11
Contexte historique des centres d'aide	11
Centre d'aide en français.....	12
Centre d'aide en mathématiques.....	13
Centre d'aide en anglais	16
Centre d'aide en sciences humaines	17
Remarques complémentaires à la présentation des centres d'aide actuels	19
Présentation historique de l'attribution de nos centres d'aide	19
Allocations des ressources pour le fonctionnement des centres d'aide	20
Conclusions sur l'historique des centres d'aides au collège Lionel-Groulx.....	22
Centres d'aide dans d'autres collèges.....	23
Réflexions, constats et pistes de solution	25
Réflexions	25
Constats (en bref)	28
Annexe 00 – Historique	32
Annexe 01 – Mathématiques	35
Annexe 02 – Sciences humaines 2009-2010	36
Annexe 03 – Sciences humaines 2010-2011	37
Annexe 04 – Sciences humaines 2012-2015	38

Mandat

À titre de rappel, le mandat qui a été soumis à la partie syndicale lors de l'amorce des travaux du présent comité fut :

- Se donner une compréhension commune de l'encadrement direct et indirect des étudiants au Collège Lionel-Groulx, en particulier en lien avec les centres d'aide
- Élaborer des perspectives de l'encadrement à mettre en place pour répondre aux enjeux de la réussite pour 2015-2020
- Proposer des orientations et des balises concernant les libérations accordées en lien avec l'encadrement des étudiants (volet 1, volet 2 particulièrement les centres d'aide, volet 3 lié à de l'innovation pédagogiques et à la participation au développement institutionnel, et la colonne D liée à l'amélioration de la réussite des étudiantes et des étudiants) – *notez que le volet 3 et la colonne D ont par la suite été retirés de notre mandat, ces questions étant traitées dans un sous-comité paritaire du CRT*
- Proposer des pistes de solution à analyser en lien avec les allocations attribuées aux centres d'aide
- Participer activement à la réflexion et à la rédaction des pistes de solution

Le comité paritaire de réflexion sur l'encadrement étudiant a été formé à la fin de la session A2014 et fut en opération pendant la session H2015. Son rapport a été complété au cours de l'année 2015-2016 suite à l'obtention de certains documents qui n'avaient pas été mis à sa disposition auparavant.

Alain Girard est le répondant sur ce comité à la direction des études; Sylvie Monastesse, contribue à titre de conseillère pédagogique à la réussite; Hélène Normandeau et Patrice Roy sont pour leur part mandatés par l'assemblée générale des enseignantes et enseignants du Collège Lionel-Groulx à titre de représentants pour la partie syndicale.

Le mandat de ce comité est de proposer des balises pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants fréquentant les centres d'aide au Collège Lionel-Groulx, et d'explorer des possibilités de dégager une marge de manœuvre au volet 2, car les ressources disponibles sont actuellement distribuées à 100%, empêchant l'ouverture d'autres centres d'aide. Le comité n'est pas décisionnel; son rôle se limite à étudier la situation qui prévaut au moment de la rédaction du présent rapport, et de soumettre des pistes de solution sur cette base.

Les pistes de solution proposées dans le présent document sont livrées pour fins de discussion et de réflexion, et ne sont pas sujettes à une mise en application en 2015 ou en 2016.

Remerciements

Pour mener à terme nos travaux, nous sommes tributaires de l'aide de plusieurs intervenants externes au comité. En particulier, nous remercions Claudia Chartier, adjointe administrative au syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Lionel-Groulx, pour son aide dans la fouille des « sédiments syndicaux » effectuée avec l'une des auteurs du rapport; Sylvie Monastesse, conseillère pédagogique à la réussite, pour ses recherches auprès des centres d'aide d'autres collèges et ses commentaires concernant les principales lacunes recensées au cégep Lionel-Groulx concernant nos centres d'aide existants; Doris Léonard pour le centre d'aide en Mathématiques; Aude Lacasse pour le centre d'aide en sciences humaines; Robin Dick pour le centre d'aide en langues modernes; de même que Chantal Legault et Marc Léveillé pour le centre d'aide en français.

Démarche

Dans la réalisation de son mandat, le comité s'est fixé les objectifs suivants :

- Brosser un historique des centres d'aide existants au Collège Lionel-Groulx, incluant les démarches qui ont mené à leur acceptation en tant que centres d'aide et les raisons des choix qui ont mené à leur sélection
- Comprendre l'historique des ressources allouées, de même que les contraintes et les balises qui guident ces choix
- Dégager une vision « collège » des centres d'aide pour baliser la création de ceux qui pourraient s'ajouter dans le futur

Pour y arriver, un travail de recherche a été fait pour :

- Identifier les choix qui ont été faits localement pour créer et attribuer les ressources nécessaires au fonctionnement des centres d'aide existants
- Tracer un historique du support offert aux étudiantes et aux étudiants par les centres d'aide
- Comprendre les contraintes associées à l'attribution des ressources pour les centres d'aide
- Identifier les pratiques locales en ce qui a trait aux centres d'aide
- Examiner les pratiques d'autres collèges sur le plan des centres d'aide
- Identifier, le cas échéant, les problématiques actuelles avec les centres d'aide (emplacement, offre de services, accessibilité, etc.)

Ces recherches ont été faites à la fois dans les archives de la partie syndicale, auprès des coordonnateurs des départements ou des responsables impliqués dans les centres d'aide existants actuellement ou à leur origine, auprès de la conseillère pédagogique reliée au dossier de la réussite pour connaître plus particulièrement ce qui se fait dans les autres collèges et les lacunes connues à Lionel-Groulx, et auprès de la partie patronale chez qui, tristement, nous n'avons pas pu colliger les documents souhaités, faute de pouvoir retrouver leur trace.

Les répondants sur la réussite des autres collèges ont été contactés à travers un système d'appel à tous, pour mieux connaître les pratiques hors du Collège Lionel-Groulx. Cette démarche n'a toutefois donné que peu de fruits, mais ce que nous avons obtenu est répertorié dans la section Centres d'aide dans d'autres collèges du présent rapport.

Ressources disponibles pour les centres d'aide et l'encadrement au Collège Lionel-Groulx

Le financement¹ reçu par le collège pour établir le nombre de ressources enseignantes auquel il a droit est régi par les règles de la convention collective et passe par quatre créneaux².

Volet 1

Le volet 1 correspond aux ressources que reçoit le collège pour s'assurer de dispenser les enseignements pour tous les cours suivis par les étudiants dans les différents programmes :

« La tâche d'enseignement de chaque enseignante et enseignant comprend toutes les activités inhérentes à l'enseignement, notamment :

- *la préparation du plan d'études;*
- *la préparation de cours, de laboratoires ou de stages;*
- *la prestation de cours, de laboratoires ou de stages;*
- *l'adaptation;*
- *l'encadrement de ses étudiantes et étudiants;*
- *la préparation, la surveillance et la correction d'examens;*
- *la révision de corrections demandée par les étudiantes et les étudiants;*
- *la participation aux journées pédagogiques organisées par le Collège;*
- *la participation aux rencontres départementales et aux activités requises pour la réalisation des fonctions du département. »*

En plus de recevoir le financement pour les ressources nécessaires à l'enseignement, le collège reçoit actuellement une allocation fixe de 1,69 ETC³ pour le volet 1. Cette allocation supplémentaire est distribuée lors de la répartition des tâches au volet 1, et ne peut pas servir à de l'encadrement indirect aux étudiants, puisque les allocations prévues à de l'encadrement indirect doivent être prises au volet 2 selon la convention collective FNEEQ 2005-2010. Présentement, une petite partie de l'allocation du volet 1 (0,33 ETC)⁴ est utilisée en fonction d'encadrement particulier pour des étudiants identifiés et inscrits dans un cours mais qui ont

¹ Dans la pratique, les ressources allouées pour l'un ou l'autre des volets est calculée en termes d'équivalents à temps complet (ETC).

² Convention collective 2010-2015, clause 8-4.01

³ Convention collective 2010-2015, annexe I-2

⁴ 0,13 ETC est attribué à éducation physique pour l'encadrement des étudiants qui se blessent en cours de session afin qu'ils puissent réussir leur cours, et 0,20 ETC est attribué à philosophie pour l'encadrement supplémentaire à offrir aux étudiants en session d'accueil et inscrits dans le cours « réussir au collégial »

des besoins d'encadrement supplémentaires à ceux normalement prévus à la réussite d'un cours. Les ressources actuellement allouées au volet 1 peuvent d'ailleurs facilement être identifiées à de l'encadrement direct aux étudiantes et aux étudiants.

Notons ici que les centres d'aide que nous avons actuellement au collège reçoivent tous des allocations en provenance uniquement du volet 2, c'est-à-dire des allocations pour faire un encadrement indirect auprès d'étudiants, et non pas pour faire de l'encadrement direct pour des étudiants identifiés et inscrits dans un cours qui auraient des besoins particuliers pour la réussite de ce cours où ils sont inscrits.

Volet 2

Le volet 2 correspond à $\frac{1}{18}$ des ressources que reçoit le collège pour le volet 1, et touche principalement les ressources permettant d'assurer la coordination des programmes et des départements :

« Elle peut aussi comprendre, pour certaines enseignantes et certains enseignants, des fonctions liées aux responsabilités collectives :

- *la coordination départementale;*
- *la coordination des comités de programme;*
- *les activités particulières d'encadrement des étudiantes et des étudiants;*
- *la participation aux activités de programmes;*
- *la participation au développement, à l'implantation et à l'évaluation des programmes. »*

De plus, tout comme au volet 1, le collège reçoit une allocation fixe pour le volet 2. Avec la convention collective 2010-2015, cela correspond à 3,5 ETC.

Avant 2009-10, le Collège Lionel-Groulx distribuait plus de ressources au volet 2 que l'équivalent qu'il recevait. Depuis 2009-10, on vise à ne plus dépasser les allocations reçues pour le volet 2. Pour y parvenir, nous nous sommes donné des règles de répartition, à partir desquelles nous répartissons 100% des ressources disponibles au volet 2. Ces ressources servent à assurer la coordination des disciplines, départements et programmes; et, dans une certaine mesure, elles servent aussi à la participation aux activités de programme, de même qu'au développement, à l'implantation et à l'évaluation des programmes. Pour ce qui est des activités particulières d'encadrement des étudiants, incluant les centres d'aide, il ne reste donc de disponible que l'allocation fixe de 3,5 ETC que le collège reçoit en plus de l'équivalent du $\frac{1}{18}$ des ressources du volet 1 pour le volet 2.

- Depuis les cinq dernières années, l'allocation fixe de 3,5 ETC prévus à la convention collective est répartie totalement de la même façon (voir Annexe 00 – Historique) entre

les quatre centres d'aide existants soit : français (1,5), mathématiques (0,83), anglais (0,75) et sciences humaines (0,4). Il est à noter qu'il n'y a aucune règle dans la convention collective actuelle pour indiquer que les allocations fixes au volet 2 soient réservées au fonctionnement de nos centres d'aide, pas plus qu'il n'existe de règles à l'effet que l'ensemble des ressources au volet 2, hormis l'allocation fixe que reçoit le collège, ne puisse servir à leur bon fonctionnement. En fait, selon les données que nous avons pu recueillir en produisant ce rapport, il s'agirait d'un effet du hasard que les allocations actuellement octroyées pour les centres d'aide correspondent à celle de l'allocation fixe que le collège reçoit au volet 2.

En terminant, nous tenons à souligner que les allocations prévues aux centres d'aide, ou ce qui en tient lieu (encadrement indirect), sont passées du volet 1 vers le volet 2 au moment où l'allégeance syndicale au collège Lionel-Groulx est passée de la FAC à la FNEEQ (mai 2008). Sans entrer dans les détails, notons que durant nos recherches pour produire ce rapport, nous est apparue une certaine confusion lors du dépôt de la répartition de tâches par le collège en avril 2009, compte tenu que les allocations fixes reçues par le collège et associées au volet 1 et au volet 2 n'avaient pas été modifiées au moment de la signature de notre nouvelle convention collective. De surcroît, les allocations attribuées aux centres d'aide en français, en mathématiques et en anglais depuis 2008-2009, additionnées à celles octroyées en sciences humaines depuis 2009-2010 au moment du dépôt de la répartition des tâches en avril 2010, totalisaient 3,48 ETC. Ceci explique probablement la confusion d'associer la répartition des allocations fixes du volet 2 (3,5 ETC) aux différents centres d'aide, alors qu'il n'existe rien dans la convention collective à cet effet.

Volet 3 et colonne D

Le volet 3 et la colonne D correspondent à des ressources fixes reçues par le collège selon l'annexe I-2 de la convention collective. Pour la convention de 2010-2015, elles correspondaient respectivement à 2,90 ETC (volet 3) et 4,44 ETC (colonne D).

Pour le volet 3 ces ressources servent, selon la convention collective et si l'enseignant y consent, aux fins suivantes :

- activités de perfectionnement;
- recyclage;
- stages ou activités en milieu de travail reliées à la discipline;
- fonctions de recherche et d'innovation pédagogiques;
- activités dans les centres de transfert technologique;
- participation au développement institutionnel.

Pour la colonne D, ces ressources sont allouées au collège, selon l'annexe I-2 de la convention collective, pour soutenir le plan stratégique du Collège et sont utilisées notamment pour :

- des activités de programme, de perfectionnement disciplinaire et pédagogique;
- l'organisation des stages et d'ateliers;

- l'amélioration de la réussite des étudiantes et étudiants;
- le transfert technologique, la recherche et l'insertion professionnelle.

Sur la base de la convention collective actuelle, nous pouvons en conclure que les allocations fixes allouées au collège Lionel-Groulx, pour le volet 3 ou la colonne D, ne devraient pas servir à de l'encadrement direct ou indirect d'étudiantes ou d'étudiants, et ne peuvent donc pas être utilisées à titre de ressources attribuées pour le fonctionnement des différents centres d'aide, sauf dans le cas de projets ponctuels.

Il est à noter que durant nos recherches, nous avons constaté que les ressources allouées pour l'encadrement indirect des étudiants inscrits dans le programme de Sport-Études, ont été prises au fil des ans dans différents volets et, que depuis les dernières années, elles sont attribuées à même les allocations fixes du volet 3 ou de la colonne D, bien qu'il s'agisse, selon nous, des allocations qui devraient être prises au volet 2 (encadrement indirect).

En questionnant sur le sujet, on nous a donné comme explications à cette situation qu'il n'y a plus de ressources disponibles au volet 2 depuis quelques années, et croyant à l'importance de cet encadrement fait par les professeurs en éducation physique, ces ressources ont été prises à l'occasion au volet 3 ou à la colonne D, selon la disponibilité des ressources à distribuer. D'ailleurs on nous a indiqué que ces ressources, tantôt prises au volet 3 pouvaient l'être, car ça permet « la participation au développement institutionnel » et, tantôt prises à la colonne D pouvaient l'être également, car ça permet « l'amélioration de la réussite des étudiantes et étudiants ».

Bien que les explications données puissent être comprises, elles nous apparaissent un pis-aller devant la situation du manque de ressources au volet 2 pour s'assurer, en plus des activités de coordination, de celles reliées à l'encadrement indirect des étudiants. D'ailleurs, le sous-comité tâches, qui a travaillé sur l'appel des projets pédagogiques concernant l'attribution des ressources au volet 3 et à la colonne D, a indiqué dans l'une de ses balises pour retenir ou non un projet présenté, le fait que les ressources devaient être réparties au fil des années entre le plus grand nombre de départements possibles. En ce sens, il a été convenu de limiter la durée des projets à un maximum de 3 ans pour leur accorder des ressources provenant du volet 3 ou de la colonne D. Compte tenu que l'encadrement indirect des étudiantes et étudiants dans le programme Sport-Études est assumé par le département d'éducation physique depuis 20 ans, il y a lieu de se questionner sur la place choisie (volet 3 ou colonne D) pour allouer les ressources depuis les dernières années.

En terminant cette section concernant les allocations allouées au volet 3 ou à la colonne D, nous avons constaté également, qu'historiquement au collège lorsqu'un programme est en développement, en implantation ou en évaluation, il reçoit des allocations supplémentaires à celles déjà prévues au volet 2 qui devraient, selon la convention collective, répondre à ces besoins.

Résumé des ressources disponibles pour les centres d'aide et l'encadrement au Collège Lionel-Groulx

Ce qui suit donne un bref aperçu des ressources disponibles pour les centres d'aide et l'encadrement au Collège Lionel-Groulx :

- Au volet 1 :
 - les allocations prévues ne peuvent pas servir à de l'encadrement indirect aux étudiantes et étudiants. Entre autres, elles ne peuvent être utilisées dans le cas d'étudiantes et d'étudiants qui ne sont pas inscrits à un cours, mais ont des besoins particuliers pour assurer la réussite de l'un ou plusieurs de leurs cours;
 - actuellement, nous n'utilisons que 0,33 ETC pour assurer l'encadrement direct des étudiants ayant des besoins d'encadrement particuliers pour la réussite d'un de leur cours.
- Au volet 2 :
 - les allocations prévues doivent servir, si elles sont allouées pour les centres d'aide, à de l'encadrement indirect aux étudiantes et étudiants;
 - actuellement, les allocations du volet 2 reçues par le collège sont entièrement allouées aux points prévus dans la convention collective, et réparties de la façon suivante : 3,48 ETC aux centres d'aide et qui correspond (par hasard) à l'allocation fixe reçue, le reste des allocations étant réparti en fonction de règles établies pour déterminer l'allocation à accorder pour assurer la coordination des départements et des programmes.
- Au volet 3 et à la colonne D :
 - les allocations fixes reçues pour le volet 3 et la colonne D, ne devraient pas servir à de l'encadrement aux étudiants, qu'il soit direct ou indirect, sauf pour des projets ponctuels;
 - actuellement, une allocation de 0,40 ETC est allouée pour l'encadrement indirect des étudiantes et étudiants inscrits en Sport-Études

Historique des centres d'aide existants au Collège Lionel-Groulx

Au moment d'écrire ce rapport, il existe quatre centres d'aide en opération au Collège Lionel-Groulx, soit :

- Le centre d'aide en français (CAF)
- Le centre d'aide en mathématiques (CAM)
- Le centre d'aide en anglais (CAA)
- Le centre d'aide en sciences humaines (Sh⁵)

Contexte historique des centres d'aide

Pour dresser le portrait du fonctionnement de nos centres d'aide actuels, il nous a fallu passer par les coordonnateurs des départements impliqués, ou encore les responsables actuels des centres d'aide, selon le contexte, puisqu'aucune trace écrite à ce sujet n'est centralisée dans les dossiers à la direction des études.

Il est probable qu'il y ait production de bilans pour chaque centre d'aide sur une base annuelle, comme il est probable qu'il y ait production d'un plan de travail à la même fréquence. Nous ne pouvons pas livrer un constat plus ferme. En effet, l'une des difficultés que nous avons rencontrées dans notre démarche fut l'absence d'un seul et même lieu où auraient été centralisés ces plans de travail et ces bilans. Par contre, les départements de mathématiques et de sciences humaines ont su nous remettre des bilans faisant rapport des activités de leurs centres d'aide.

Historiquement, les pratiques de livraison de bilans et de plans de travail ont varié en fonction de divers paramètres, en particulier en fonction des exigences de la direction des études en place. Parfois, les bilans ont été livrés aux conseillères et conseillers pédagogiques; parfois, du fait que les centres d'aide impliquent des dégagements ou l'attribution de locaux, la direction en place préférait que ces documents soient livrés à des adjointes ou à des adjoints à la direction des études; parfois encore, ces documents devaient être livrés à d'autres professionnels. Il est possible, mais difficile à vérifier, que pour certaines années certains de ces documents n'aient simplement pas été livrés.

Vers 2002-03, des rencontres eurent lieu entre des conseillères et des conseillers pédagogiques et les responsables des centres d'aide. Ces rencontres ont permis de constater que les rapports variaient beaucoup en forme et en contenu selon les centres d'aide, et parfois selon les auteurs.

Pour la présentation des quatre centres d'aide, les informations rapportées sont en partie synthétisées par les auteurs du présent rapport, que ce soit en résumant les faits saillants dans les rapports écrits et produits qui nous ont été remis et que nous déposons en annexe, ou sur la base des dires des intervenants actuels ou des artisans dans les différents centres d'aide. Dans

⁵ Nom récemment retenu pour le carrefour et le centre d'aide en Sciences humaines.

ce dernier cas, vous comprendrez que la teneur de certains passages reflète l'opinion des individus rencontrés.

Pour le CAF et pour le CAA, la majorité des informations qu'il nous a été possible de retracer tient de la tradition orale. Dans le cas du CAM et du SH, l'ensemble des plans de travail et des bilans écrits nous ont été rendus disponibles par la coordination de ces départements.

Enfin le fait que certains acteurs à l'origine des centres d'aide existants soient encore actifs au Collège nous a permis de réduire le nombre d'inconnues concernant leur fonctionnement ou leur implantation. Nous en sommes arrivés à un historique incomplet, mais qui permet malgré tout de dégager un certain portrait de la situation pour chacun de nos centres d'aide.

Centre d'aide en français

Il ne nous a pas été possible de trouver un lieu où auraient été centralisés les plans de travail et les bilans du CAF, outre le CAF lui-même.

Nous avons eu accès au plan d'action 2013-2014 du CAF et au bilan qui y correspond. La pratique au département de Français est d'approuver ces deux documents en département.

La genèse du CAF semble venir d'un mouvement provincial à la fin des années '80, où « les élèves de secondaire II faisaient une faute à tous les six mots »⁶ et il fallait réagir. Le département de Français a alors déposé des documents en s'inscrivant dans cette mouvance, et le CAF en a émergé.

- Sur le plan des documents d'archive, la création du CAF semble avoir été officialisée en 1991. Une demande pour des ressources supplémentaires a été soumise au début des années 2000⁷, mais le CAF existait alors déjà. Une demande d'accroissement de l'allocation pour le CAF a été soumise le 30 mars 2007. Cette demande n'a pas été acceptée à l'époque, mais nous n'avons pas de trace écrite de l'argumentaire soumis alors. Les données sur le sujet que nous avons réussi à colliger apparaissent dans la section Annexe 00 – Historique.

Dans les archives auxquelles nous avons eu accès, un petit nombre de rapports du CAF sont disponibles, mais les responsables du CAF nous affirment avoir un historique complet des plans de travail et des bilans annuels.

Sur le plan du fonctionnement : un(e) étudiant(e) qui pense avoir besoin d'aide se présente au CAF pour passer un test écrit. C'est un test objectif avec plusieurs catégories, qui se fait en ligne. Le test se corrige automatiquement.

Ensuite, les étudiant(e)s écrivent un texte sur un sujet imposé, avec limite de temps. Si l'étudiant(e) est choisi (il y a plus de candidat(e)s que de tutrices et de tuteurs), une photocopie du texte est acheminée à une tutrice ou à un tuteur qui le corrigera (un(e) enseignant(e) passera

⁶ Citation informelle tirée d'une conversation avec des enseignants œuvrant au CAF à la session H2015.

⁷ Document Bilan 2000-2001 de la réussite, pp.: 3.67 +

sur le texte aussi par la suite), puis un accompagnement personnalisé en fonction des problèmes détectés sera mis en place. Le plan de formation est aussi passé en revue par un(e) enseignant(e). Les leçons sont conçues par les tutrices et les tuteurs; les enseignant(e)s qui supervisent ces leçons le font une fois seulement qu'elles ont été données.

Il est également possible pour un(e) étudiant(e) qui n'a pas accès à un accompagnement personnalisé (typiquement, des cas plus légers en termes de besoins) de faire des activités sans supervision.

Pour ce qui touche la formation des tutrices et des tuteurs, on parle d'un cours nommé « communication et relation d'aide », avec une part formelle et un accompagnement d'étudiant(e) à faire. Des techniques de tutorat sont enseignées, des échéances doivent être rencontrées, et une présentation orale d'envergure portant sur un sujet lié à des subtilités de la langue doit être faite. La préparation pour cette présentation implique un peu de recherche de la part des tutrices et tuteurs en formation. La tutrice ou le tuteur en formation n'est pas rémunéré; une rémunération est offerte aux tutrices et aux tuteurs une fois la formation complétée.

Le site Web du CAF⁸ offre plus d'information pour guider celles et ceux ayant besoin d'accompagnement souhaitant offrir du tutorat.

Centre d'aide en mathématiques

Le département de Mathématiques a répondu à notre demande d'informations concernant l'origine et le développement de ce que nous connaissons aujourd'hui comme le « CAM » (centre d'aide en mathématiques) en nous remettant rapidement tous les plans de travail et les bilans depuis sa formation, et en nous offrant la possibilité de rencontrer, si nécessaire, une professeure à l'origine du service « AMI » (aide mathématique individuelle) créé à l'automne 93 suite à un appel de projets (transferts fédéraux) qui avait été accepté par la direction des études. AMI s'est poursuivi jusqu'à l'arrivée du CAM en 2001-2002.

- Vous trouverez, dans la section Annexe 00 – Historique, les libérations accordées pour AMI et CAM depuis 93-94 jusqu'à maintenant en fonction de ce qui a été retrouvées dans nos archives syndicales.

Vous trouverez également, dans Annexe 01 – Mathématiques, tous les rapports annuels produits par les personnes ayant eu des libérations concernant AMI ou CAM.

Voici un tableau résumant, de façon très sommaire, les points saillants que nous avons retenus pour les fins de ce rapport (voir Annexe 01 – Mathématiques pour plus de détails):

⁸ <http://caf.clg.qc.ca/>

1993-1994	<p>Naissance du service AMI, fruits des efforts du département de Mathématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au début, les rencontres avec les étudiants se font à la salle départementale à défaut d'un local (L-230) qui sera disponible uniquement à partir de novembre 93
1996-1997	<p>Remise en question par la direction des études :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La direction des études souhaite regrouper le service d'aide en mathématiques (AMI) et celui en français (FAC) sous un concept d'aide à l'apprentissage afin de minimiser les coûts (accueil des étudiants, locaux...) • Les professeurs de mathématiques émettent des réticences à ce projet, étant donné qu'ils n'ont pas de besoins concernant du personnel de soutien pour accueillir les étudiants et que le local actuel répond adéquatement
1997-1998	<p>Un projet innovateur pour les étudiants ayant des difficultés en mathématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation scolaire était supposée bloquer une plage horaire pour les étudiants en faisant la demande pour participer à ce projet. Le tout n'a pas été fait à l'automne, mais deux plages horaires ont été inscrites à la session d'hiver • Le projet, en plus du service AMI, semble être un bon complément pour aider les étudiants en difficultés et réfractaires à l'apprentissage des mathématiques
1998-1999	<p>L'administration impose au service AMI, de se déplacer dans les locaux du CAF (centre d'aide en français) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une intégration et une organisation plus ou moins cahoteuses et heureuses étant donné le local désigné : non visible, non accessible directement du corridor, aucune affiche pour indiquer clairement ce nouvel endroit avant plusieurs semaines, sa disponibilité uniquement une fois passées les deux premières semaines de la session, et l'horaire possible pour rencontrer les étudiants limité à l'ouverture du CAF
2000-2002	<ul style="list-style-type: none"> • Il manque beaucoup d'information durant ces années, mais nous en déduisons, selon les rapports fournis, que ces années furent celles où le service AMI à plusieurs volets (aides ponctuelles, tutorat hebdomadaire, rencontre sous-groupe du mercredi...) s'est transformé en centre d'aide en mathématiques (CAM)
2002-2005	<ul style="list-style-type: none"> • Le CAM est maintenant situé au F-303, et les professeurs libérés font du dépannage ponctuel, de l'encadrement personnalisé avec des étudiants qui retournent régulièrement, de même que du tutorat individualisé avec des élèves en difficultés

2005-2008	<ul style="list-style-type: none"> • Le CAM se situe maintenant dans un local plus adéquat permettant le travail individuel et en petits groupes. • Le dépannage et l'encadrement régulier de certains étudiants au CAM se poursuivent • Des périodes de tutorat sont offertes à certains étudiants ayant des difficultés importantes • On déplore le manque de libérations pour répondre à tous les besoins • Un professeur retraité (Théo Desjardins) vient donner des heures bénévolement pour aider au soutien des étudiants fréquentant le CAM et ainsi augmenter le nombre d'heures offertes à celles et ceux qui en ont besoin
2008-2011	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré l'augmentation de la libération pour le CAM, elle semble insuffisante pour répondre aux besoins • Le local devient trop petit pour certaines périodes de fréquentation • Le mobilier n'est pas en bon état • Le matériel informatique ne répond plus aux besoins • Les périodes reliées au tutorat diminuent par manque de libération • Plusieurs recommandations aux rapports pour expliquer et justifier une libération plus importante (encadrement des tuteurs de l'aide par les pairs, ateliers ciblés...) • Demande de temps supplémentaires pour certains cours avec des périodes réservées à l'horaire des étudiants et aux professeurs (volet 1)
2011-2014	<ul style="list-style-type: none"> • Une partie de la libération pour le CAM est réservée pour l'encadrement des étudiants-tuteurs (il faut conserver cette mesure pour maintenir une bonne qualité d'intervention) • La présence d'étudiants-tuteurs au CAM augmente le nombre d'heures disponibles, particulièrement dans le « trou horaire » du mercredi alors que les professeurs sont très souvent en réunion (il faut maintenir la rémunération des étudiants-tuteurs) • On déplore que le local soit trop petit, difficile à trouver, et qu'il est parfois occupé par des étudiants en Sciences de la nature même s'ils n'ont pas besoin d'aide en mathématiques • On déplore que le matériel informatique ne réponde pas réellement aux besoins • Une augmentation des libérations associées au CAM par les profs et l'encadrement des étudiants-tuteurs est demandée à nouveau

Il est difficile de comprendre comment se distribue l'allocation allouée au centre d'aide entre les professeurs du département de mathématiques (calcul de la CI avec les périodes de présence au CAM ou l'encadrement des étudiants-tuteurs), mais cette allocation semble toujours insuffisante pour répondre aux besoins d'aide que les professeurs pourraient donner aux étudiants.

Centre d'aide en anglais

- Pour le centre d'aide en anglais, nous avons principalement eu accès à de l'information transmise verbalement. Vous trouverez un historique de l'évolution des allocations pour ce centre d'aide dans la section Annexe 00 – Historique.

Au début des années 2000, après quelques années de démarches pour avoir un centre d'aide, le département de langues modernes est parvenu à faire débloquer le dossier. Selon nos sources, à l'époque, l'administration était favorable à l'idée, mais était aussi d'avis que l'espace manquait au Collège pour accorder un lieu à ce projet.

Selon nos archives, la première libération pour ce centre d'aide remonte à 2001-2002, et on parlait alors d'une libération de 0,6 ETC au volet 1. Nous ne savons pas s'il existait de l'aide par les pairs ou un système semblable par le passé.

Une pièce a été allouée au Collège pour accueillir ce centre d'aide émergent; ce local se situait au troisième étage de l'aile Léger, non-loin de la bibliothèque, et servait auparavant d'isoloir pour des expériences psychologiques. L'endroit était exigu mais le Collège a fourni deux ordinateurs, branchés, et une table. Le CAA a fonctionné ainsi pendant deux ou trois ans.

À cette époque, le centre d'aide avait droit à la contribution d'un moniteur de langue financé par le programme EXPLORE du gouvernement fédéral, mais cette personne était située derrière le laboratoire de langue, au deuxième étage de l'aile Ducharme. Le département de langues modernes et l'administration voulaient tous deux rapprocher le centre d'aide du laboratoire de langue, et par le fait-même centraliser les services. Le département de langues modernes souhaitait aussi un local plus grand pour le centre d'aide. Ces démarches ont porté fruit, ce qui a aussi permis de rapprocher le centre d'aide en langues modernes du CAF.

Pour le futur proche, le département de langues modernes espère un lieu plus « langues » au sens intégrateur du terme, incluant une salle de réunion pour les étudiantes et les étudiants.

Sur le plan du fonctionnement, le CAA est un *Drop-In Center*, où les étudiantes et les étudiants peuvent se présenter sans rendez-vous. Certaines enseignantes et certains enseignants donnent des points bonis incitatifs pour les étudiantes et les étudiants de niveau 101, considérés plus fragiles, qui utilisent les services du centre.

Les étudiantes et les étudiants qui utilisent le CAA le font pour pratiquer en vue d'un exposé oral, se faire expliquer un point de grammaire ou encore dans le but d'avoir de l'aide pour corriger un texte.

Une dizaine de tutrices et de tuteurs donnent environ cinq heures chacun(e) de leur temps au CAA chaque semaine. Ces étudiant(e)s sont de niveau B3, ce qui correspond au deuxième cours d'anglais, et sont sélectionné(e)s parmi les plus aptes à offrir du soutien à leur pairs. Ces tutrices et ces tuteurs ne sont pas rémunérés, étant considérés en cours; elles et ils doivent remettre des travaux et sont évalués sur cette base.

Centre d'aide en sciences humaines

- Vous trouverez, à la section Annexe 00 – Historique, les libérations accordées pour le département des sciences humaines depuis 92-93 jusqu'à maintenant en fonction de ce qui a été retrouvées dans nos archives syndicales.

Bien que certaines allocations aient été attribuées en 92-93 et en 94-95, nous croyons, après des vérifications auprès de certains professeurs qui étaient là à l'époque, qu'elles étaient reliées à la réforme dans les cours de sciences humaines (approche par compétences, cours d'intégration des acquis...)

Pour ce qui tient lieu de l'équivalent du centre d'aide en sciences humaines (nommé antérieurement « carrefour des sciences humaines », mais désormais nommé « Sh » à la suite d'un concours auprès des étudiantes et des étudiants, concours dont les résultats n'ont été connus qu'à l'hiver 2016), une libération avait été octroyée par la D.É. en 2009-2010, dans le cadre du développement institutionnel (donc au volet 3) pour explorer et développer des moyens efficaces pour augmenter la réussite et la persévérance scolaire des étudiants inscrits en sciences humaines. Vous trouverez dans Annexe 02 – Sciences humaines 2009-2010 le rapport produit en mars 2010, rapport exploratoire qui identifie des facteurs pouvant favoriser la réussite des étudiants et qui propose des solutions pouvant diminuer les facteurs reliés aux échecs et aux abandons. De plus, nous pouvons retrouver dans ce rapport certaines expériences vécues dans différents collèges (Vieux-Montréal, Édouard-Montpetit, Limoilou, St-Laurent, Ste-Foy, Chicoutimi, St-Jérôme et Sherbrooke) pour favoriser la réussite et la persévérance scolaire dans le domaine des sciences humaines.

À la première lecture de ces expériences vécues dans les différents collèges, nous croyons que le Cégep de Sherbrooke semble avoir développé un modèle intéressant qui mériterait de s'arrêter comme piste de solution pour notre collège car il nécessiterait moins de ressources au volet 2 mais plutôt des ressources au volet 1 avec l'ouverture d'un cours supplémentaire en relation d'aide.

Suite à cette première année de l'étude exploratoire demandée par la D.É., un projet pour la réussite des étudiants en sciences humaines et une proposition pour la réalisation de ce projet ont été mis en place en 2010-2011. Le rapport qui nous a été remis et que nous plaçons en dans Annexe 03 – Sciences humaines 2010-2011 explique ce que le centre devrait offrir aux étudiants et les besoins matériels et aménagements nécessaires pour atteindre ces objectifs

Tout comme pour l'étude exploratoire (2009-2010) et la présentation du projet (2010-2011), le département nous a également fourni l'ensemble des rapports qui étaient disponibles : ceux de 2012-2013, 2013-2014 de même qu'un document de travail 2014-2015. En fait, il ne manque que celui de 2011-2012 qui ne contenait aucune trace écrite; rappelons toutefois que la fin de l'année 2011-2012, voire « la session hiver-2012 du printemps érable » qui s'est terminée en octobre 2012, fut on ne peut plus « chaotique ». Vous trouverez ces trois rapports dans Annexe 04 – Sciences humaines 2012-2015 et nous vous proposons ci-dessous un sommaire des points saillants pour chacun d'eux.

<p>2012-2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel du rôle et visées du Carrefour des sciences humaines et des objectifs poursuivis (réussite et persévérance) • Focus groupe formé d'étudiants ayant des résultats scolaires « peu renversants » pour comprendre ce qu'ils attendraient d'un endroit comme le Carrefour. Leurs suggestions : trouver un lieu permettant d'étudier, de travailler en équipe et pour se détendre • Besoins de rénovation pour un local plus accueillant et mieux équipé pour répondre adéquatement aux étudiants • Énumération des améliorations qui ont été réalisées • Conférences liées à la promotion de carrières en sciences humaines et autres activités organisées par les enseignants du département • Tutorat par les profs qui, pour identifier vraiment les effets, demanderait de tenir à jour les dossiers des étudiants qui s'y présentent • Journées d'accueil au début des sessions pour faire connaître le Carrefour auprès des étudiants (café et collations distribués gratuitement) • Création d'une page « Facebook » dont il faudrait faire la promotion car peu d'étudiants s'y sont inscrits
<p>2013-2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorations apportées au lieu physique pour que les étudiants distinguent plus facilement les ressources disponibles • Semaine d'accueil à chacune des sessions pour faire connaître le Carrefour, les ressources qu'on y retrouve, la programmation des activités pour la session à venir et permettre des échanges informels. De plus on y note les points positifs de cette activité et les points qu'on devrait développer à l'avenir • Énumération des activités qui se tiennent durant le mercredi (trou à l'horaire) et identification des points positifs et des points à développer l'année suivante • Identification de pistes de solution pour répondre à certains des éléments à développer l'année suivante (publicisation des événements, formation d'un comité étudiant, réflexion sur les activités réalisées et celles qui pourraient être ajoutées ou retirées)
<p>2014-2015</p> <p>Il est à noter que le document remis n'est qu'un document de travail indiquant ce qu'on compte réaliser aux deux sessions et ce qui a été réalisé à l'A-14 puisqu'il nous a été remis avant la production du rapport final</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux rencontres concernant le suivi du plan d'aménagement du Carrefour des sciences humaines ont eu lieu au mois d'octobre (2 profs, 1 adjoint à la direction des études et 1 adjoint à la direction des ressources matérielles) • Suite aux rapports des années précédentes, il est convenu de miser, pour 2014-2015, sur la promotion d'activités en petits groupes informels pour répondre plus adéquatement aux objectifs du Carrefour • Description des activités prévues pour chacune des sessions • Réalisations durant l'A-14 et retour critique sur les activités à poursuivre, modifier ou développer • Description des éléments sur lesquels il faudrait se concentrer pour l'H-15 <ul style="list-style-type: none"> – retour réflexif sur les activités réalisées au Carrefour depuis A-13

	<ul style="list-style-type: none"> - implication des enseignants - activités à réaliser et celles à promouvoir - réflexion sur le tutorat par les pairs - visibilité du Carrefour qui est à développer (moyens de communication, aménagements du local et concours pour trouver un nom)
--	---

Remarques complémentaires à la présentation des centres d'aide actuels

Bien que nous constatons des pratiques d'encadrement différentes d'un centre d'aide à un autre, nous pouvons en conclure qu'un point commun de ces centres d'aide est qu'ils visent directement ce qu'on pourrait appeler des compétences propres à l'ensemble des étudiantes et des étudiants plutôt que des compétences spécialisées ne s'adressant qu'à un petit nombre d'étudiantes et d'étudiants.

Par contre, d'autres centres d'aide pourraient également répondre à des besoins visant l'ensemble des étudiantes et étudiants et, en cela, le Collège Lionel-Groulx se distingue d'autres collèges sur le plan des choix des centres d'aide existants. Il y a lieu de se questionner à savoir si l'offre existante correspond vraiment à tous les besoins, ou si cette offre est le fruit d'une continuité sur laquelle il y aurait lieu de réfléchir.

Présentation historique de l'attribution de nos centres d'aide

En plus des fouilles faites dans les archives syndicales, des démarches ont été faites auprès des cadres de la direction des études et du personnel professionnel. L'objectif de ces démarches était de retrouver une trace écrite des décisions ayant mené à l'attribution (ou non) de centres d'aide au Collège Lionel-Groulx.

Malgré nos recherches, nous n'avons pas retrouvé d'écrits indiquant les raisons pour justifier l'ouverture ou non d'un centre d'aide par le passé, mis à part le fait qu'ils avaient commencé bien souvent à partir d'une allocation accordée à un département suite à sa demande et pris à différents endroits (volet 1, volet 3, transferts fédéraux, ...).

- De ce que nous pouvons constater, historiquement, le Collège Lionel-Groulx a agi dans le respect des conventions collectives (mis à part que les ressources au volet 2 n'étaient pas restreintes avant la répartition de 2010-2011), et les ajustements requis aux pratiques lors du passage de la FAC à la FNEEQ ont été faits dès avril 2010. Un tableau détaillant ce que nous avons pu répertorier quant à l'attribution de ressources aux centres d'aide est offert à Annexe 00 – Historique. Nos recherches pour trouver des balises permettant à déterminer quelles sont les ressources humaines et la hauteur des ETC nécessaires pour répondre aux besoins des étudiantes et étudiants fréquentant nos centres d'aide ont été vaines.

Enfin, nos tentatives pour trouver des documents proposant un mandat clair pour les centres d'aide, ou indiquant les objectifs pour ces centres, ont aussi échoué sauf pour les mandats donnés pour éventuellement aider les étudiants en sciences humaines à poursuivre et réussir

leurs études dans le domaine (voir les mandats répertoriés dans les rapports 2009-2010 et 2010-2011 dans Annexe 02 – Sciences humaines 2009-2010 et Annexe 03 – Sciences humaines 2010-2011). Il se peut que des documents existent à ce sujet pour d'autres centres d'aide, mais nous ne sommes pas parvenus à les obtenir, sauf ceux inscrits dans les deux rapports remis par le département de sciences humaines.

Allocations des ressources pour le fonctionnement des centres d'aide

Une partie importante de nos efforts fut consacrée à la recherche d'informations dans l'optique de dégager une perspective historique quant aux centres d'aide au Collège Lionel-Groulx, et à l'attribution de leurs ressources humaines dans la répartition des tâches.

À titre de rappel :

- La convention collective FAC 2000-2002, article 8-4.00, plaçait la participation aux centres d'aide dans le volet 1
- Il en était de même pour convention collective FAC 2005-2010
- La convention collective FNEEQ 2005-2010, article 8-4.00, ne parle pas directement de centres d'aide, mais intègre au volet 2 les ressources reliées aux « activités particulières d'encadrement des étudiantes et des étudiants », à ne pas confondre avec « l'encadrement direct des étudiantes et des étudiants » qui, lui, fait partie du volet 1

Bien que nous ayons eu accès aux archives syndicales (projet de répartition des tâches au CRT) pour voir les allocations reliées au centre d'aide depuis leur création, nous n'avons pas pu identifier avec certitude ce qu'il en était réellement à chaque année, puisque certains projets d'allocations des ressources entre les disciplines manquaient cruellement d'informations détaillées et les allocations pouvaient provenir tantôt du volet 1, tantôt du volet 2, tantôt du volet 3, tantôt de la colonne D ou encore de « transferts fédéraux »; un département pouvait avoir une allocation pour un projet (type volet 3) et une autre pour son centre d'aide sans que cela ne soit réellement séparé dans le projet de répartition déposé par la partie patronale. Aucun document n'expliquait ces allocations.

- Un tableau détaillant ce que nous avons pu répertorier quant à l'attribution des ressources aux centres d'aide est offert à Annexe 00 – Historique, et a été préparé uniquement à partir des archives syndicales, et en particulier à partir des documents concernant la répartition des tâches au CRT. Ce tableau a été fait au meilleur de nos connaissances. Il est à noter que ce n'est que depuis le dépôt d'avril 2011 (pour l'année 2011-2012) que toutes les allocations distribuées pour les centres d'aide apparaissent au volet 2 dans une colonne spécifique, qu'elles correspondent (par hasard) au total de l'allocation fixe (3,5 ETC) que reçoit le collège et qu'elles sont tout simplement reconduites d'une année à l'autre.

En ce qui concerne nos recherches pour trouver des balises ou des paramètres permettant de déterminer et de justifier quelles sont les ressources humaines et la hauteur des ETC nécessaires

pour répondre aux besoins des étudiantes et étudiants fréquentant nos centres d'aide, elles ont toutes été vaines.

En effet, nous n'avons pas trouvé de traces écrites justifiant l'attribution des allocations nécessaires (voire nombre d'ETC) dans les divers centres d'aide pour répondre adéquatement aux besoins des étudiants fréquentant nos centres d'aide. Aucun document à ce sujet n'a été déposé par la partie patronale ou joint avec le dépôt des allocations des tâches à la table du CRT.

En cherchant davantage, nous avons peut-être trouvé une explication de l'existence (ou non) d'un centre d'aide à Lionel-Groulx et de l'allocation qui, au fil des années, lui a été attribuée pour son bon fonctionnement.

Notre hypothèse, qui est partagée par l'ensemble des auteurs de ce rapport paritaire, est à l'effet que depuis la création de nos centres d'aide, un nombre important de directrices et de directeurs des études ne sont restés à ce poste que pour une courte période de temps. En fait, étant donné que :

- certains d'entre eux ne sont entrés en poste qu'au moment du dépôt d'un projet de répartition des tâches pour l'année suivante;
- plusieurs n'en étaient qu'à leur première année en poste et se trouvaient face au projet de tâches de l'année suivante; et
- en l'absence de trace écrite pour définir des balises ou paramètres laissés par leurs prédécesseurs, ils ne voulaient pas créer de « vague majeure » sur le sujet,

... la plupart se référaient à ce qui avait déjà été attribué par le passé sans toutefois pouvoir justifier l'ampleur de ces allocations.

Une conséquence de la multiplication des décideurs est une multiplication des visions et des conceptions quant au rôle et à la nature de ces centres, sans que personne n'ait décidé quoi que ce soit quant aux balises ou paramètres à transmettre pour établir ce que devrait être un centre d'aide et les allocations à allouer pour le bon fonctionnement de celui-ci en fonction des objectifs à atteindre. Malheureusement cette multitude de visions de la part des directrices et directeurs des études depuis le début des années '90 et méconnues de l'ensemble des professeurs a conduit à simplement reconduire ou augmenter le nombre de nos centres d'aide ou des allocations à ceux existants, sans jamais justifier l'importance d'avoir un centre d'aide ou l'allocation nécessaire à son bon fonctionnement. Cette situation a mené à ne pas ouvrir la porte à d'autres centres d'aide pouvant potentiellement être pertinents, puisque toute l'allocation reçue au volet 2 est consacrée aux coordinations et que l'allocation fixe reçue en supplément (3,5 ETC) est entièrement distribuée entre les quatre centres d'aide déjà existants depuis les dernières années. Les ressources au volet 2 étant épuisées, il n'y a plus de place pour de nouveaux centres d'aide, ni d'autres formes d'encadrement indirect pouvant être faites aux étudiantes ou étudiants.

- À titre de complément d'information, vous trouverez également à l'Annexe 00 – Historique, une nomenclature des directrices ou directeurs des études depuis le début des années '90.

Conclusions sur l'historique des centres d'aides au collège Lionel-Groulx

Dans cette partie « historique » de nos centres d'aide, il nous apparaît évident que malgré la pertinence indéniable de nos centres d'aide et l'implication des principaux artisans pour aider les étudiants dans leur réussite éducative via ces centres, que la direction des études n'a su, par le passé, que répondre à des demandes ou des « pressions » de départements ou encore « commander » des projets d'aide pour favoriser la réussite et le tout souvent, sans mandat clair de plan d'action ou de bilans demandés et attribuer des ressources « à l'aveugle » ou reconduites faute de vision, de balises ou de paramètres.

En fait, aucune vision globale concernant les centres d'aide n'est répertoriée à la direction des études qui ne soit accessible (s'il y a lieu) concernant les centres d'aide au Collège Lionel-Groulx et connue de tous les artisans de l'enseignement.

Nous voulons ici en terminant cette section, déplorer qu'au gré des directrices ou directeurs des études s'étant succédé à un rythme rapide sans laisser « d'écrits » sur leur vision quant à la pertinence des centres d'aide et des balises ou paramètres en ressources à allouer à ceux-ci pour leurs successeurs, qu'il devient très difficile de juger de la pertinence des allocations allouées pour les centres d'aide existants ou ceux qui pourraient l'être.

Centres d'aide dans d'autres collèges

Nous sommes parvenus à obtenir de l'information sur les pratiques en lien avec les centres d'aide dans certains autres collèges, principalement ceux à proximité. Ces informations sont présentées ici pour alimenter la réflexion, mais aussi pour ouvrir la discussion sur nos propres pratiques, que nous les mettions ou non en question.

Le Collège de St-Jérôme offre un centre d'aide en français, avec tutorat par les pairs et encadrement enseignant, le tout intégré à la bibliothèque; un encadrement enseignant en philosophie, qui semble se faire sur rendez-vous; et quelques carrefours pour faciliter les interactions entre étudiants d'un même programme.

Au Collège Montmorency, on trouve beaucoup de centres d'aide⁹. Le vocable « centre d'aide » y a par contre un sens différent de celui connu au Collège Lionel-Groulx. Certains sont plus formels et impliquent le support d'enseignantes ou d'enseignants, alors que la majorité fonctionne en grande partie sur la base de l'aide par les pairs. Un enseignant est dégagé pour encadrer ces divers « centres ». La direction des études a invité les départements et les disciplines à déposer des demandes pour des « centres d'aide », mais nous ne connaissons pas dans le détail leur pratique pour demander ou attribuer ces « centres ». Les informations qui nous ont été transmises laissent entendre que les centres d'aide de ce collège relèvent tous de la vie étudiante.

Les pratiques des centres d'aide plus formels diffèrent aussi parfois de celles connues au Collège Lionel-Groulx. Par exemple, le centre d'aide en français du Collège Montmorency offre du support ponctuel et sur demande, alors que le choix fait au Collège Lionel-Groulx est celui d'un suivi personnalisé avec tutrices ou tuteurs attirés à des individus spécifiques. Les raisons pour les divergences quant aux choix faits dans ces deux collèges ne nous sont pas connues.

Au Collège Ahuntsic, la direction des études a regroupé les centres d'aide et les a greffés à la bibliothèque pour en arriver à un service de soutien à la réussite¹⁰. Ceci semble permettre d'offrir un guichet unique aux étudiantes et aux étudiants souhaitant un soutien en ce sens, et semble aussi améliorer la gestion des ressources matérielles. Des centres formels avec présence enseignante y existent en français, en mathématiques et en langues, le tout complété par un système de soutien par les pairs couvrant l'ensemble des disciplines et des programmes.

Au Collège Rosemont¹¹, l'accent est mis sur le tutorat par les pairs, avec supervision par des enseignantes et des enseignants. À l'automne 2015 s'ajoute un centre intégré de réussite, nommé l'Archipel de la réussite, qui met en commun les diverses ressources d'aide à

⁹ Voir http://www3.cmontmorency.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=354&Itemid=100135

¹⁰ Voir <http://www.collegeahuntsic.qc.ca/futur-etudiant/services-aux-etudiants/soutien-la-reussite/soutien-lapprentissage>

¹¹ Voir <http://www.crosemont.qc.ca/services-etudiants/services-daide-a-la-reussite/centres-daide>

l'apprentissage pour concentrer l'équipement et les ressources en un même lieu; ceci s'inscrit dans le plan stratégique 2012-2017 de ce collège¹². L'Archipel de la réussite est placé sous la responsabilité de la Direction de la vie étudiante¹³.

Au Collège de Sherbrooke, nous n'avons pas l'ensemble des informations pour tous les centres d'aide. Par contre, à travers le rapport de mars 2010 remis par le département des sciences humaines (voir Annexe 02 – Sciences humaines 2009-2010), nous pouvons retrouver le fonctionnement pour le centre d'aide en Sciences humaines. En fait, après avoir ciblé une quinzaine d'étudiants de deuxième année, on y forme un groupe supplémentaire pour un cours en relation d'aide de trois heures par semaine. L'allocation pour ce groupe/cours est donc prise à même le volet 1, et a pour but de former des tuteurs qui agiront durant la session auprès de leurs pairs pour les aider à réussir. En bref, les trois premières semaines servent à la formation des étudiants accompagnateurs; par la suite les étudiantes et étudiants doivent offrir trois heures par semaine d'aide au centre, en plus de faire un projet de session visant à créer un outil d'aide aux étudiants sous la forme d'un atelier ou d'un document à laisser au centre d'aide comme référence, afin de réussir leur cours.

¹² Voir http://www.crosemont.qc.ca/public/bd6fad11-ee4c-4d0c-a5d7-c094a8a27d06/pdf/rapport_annuel_cr_2012-2013.pdf

¹³ http://www.crosemont.qc.ca//public/bd6fad11-ee4c-4d0c-a5d7-c094a8a27d06/pdf/organigramme_college-rosemont.pdf

Réflexions, constats et pistes de solution

Bien que les centres d'aide du Collège Lionel-Groulx fassent œuvre utile, qu'ils soient fréquentés et rendent de véritables services à la communauté, il nous apparaît qu'il manque de vision globale quant à leurs rôles et leurs modes de fonctionnement.

Réflexions

Durant leurs travaux, les membres du comité ont entendu à quelques reprises qu'il existerait, de l'avis de certains, une confusion quant au rôle d'abord pédagogique des centres d'aide. Ainsi, il faudrait que le rôle des centres d'aide à titre d'outils pédagogiques pour fins d'accompagnement et d'aide à la réussite soit formellement reconnu.

En fait, nos travaux concernant l'historique des centres d'aide au collège nous ont permis de constater que chacun d'eux en est un de fonction. Chacun semble avoir été créé en réponse à un besoin, et chacun joue un rôle et possède un mode de fonctionnement qu'il s'est en grande partie lui-même donné ou qu'il a su développer au fil des années suite aux expériences vécues.

Force est d'admettre que les modes de fonctionnement des centres d'aide varient beaucoup d'un centre à l'autre à Lionel-Groulx. Il nous semble clair qu'il n'y a jamais eu une vision d'ensemble de ce qu'est un centre d'aide pour le Collège Lionel-Groulx; de ce que sont le rôle, les mandats et les attentes envers ces centres; ou encore de l'évolution prévue sur le plan de la forme ou de la fonction pour ces centres au cours des prochaines années : aucun document à ce sujet n'est apparu dans nos recherches dans les archives syndicales, et la direction des études, n'a pas pu nous transmettre ces informations, faute de pouvoir les retrouver dans leurs locaux; nous ne savons même pas si de telles archives existent.

Les choix faits localement quant aux sujets pour lesquels le Collège Lionel-Groulx offre des centres d'aide concordent en bonne partie avec les choix retenus ailleurs. En contrepartie, les collèges qui nous ont transmis des informations semblent avoir une vision globale du rôle et du fonctionnement de leurs centres d'aide, ce qui leur permet d'expérimenter avec des formules différentes, novatrices pour ceux-ci, que ce soit dans leur fonctionnement, leur gestion des ressources ou leur gestion des lieux (voir Centres d'aide dans d'autres collèges pour plus de détails). Plusieurs exemples s'offrent donc à qui le veut bien pour réfléchir sur une vision globale à développer localement.

Adopter une vision globale de nos centres d'aide aiderait grandement à réfléchir quant à la forme d'aide ou des services à offrir, le ou les lieux de ceux-ci (que nous choisissons de les regrouper ou pas), l'intervention des pairs (tuteurs rémunérés ou dans le cadre de la réussite d'un cours où ils sont inscrits), etc. Plus en détail :

- La forme d'aide ou les services offerts par les centres d'aide pourraient être réexaminés sous plusieurs aspects. De prime abord, nous constatons que le collège propose déjà quatre modèles différents de centres d'aide, chacun fonctionnant de manière différente

des autres. Il y a donc, localement, du vécu et des expériences concrètes sur plusieurs modèles de fonctionnement. Ces variations, jointes aux expériences d'autres collèges, nous permettraient de développer un modèle propre à nos réalités. Il nous a même été souligné, durant nos travaux, que le nom « centre d'aide » lui-même pourrait être remis en question. En effet, certains des intervenants consultés ont laissé entendre que ce nom est convenable pour les employés du Collège, mais n'aurait pas la même connotation pour les étudiants; nous ne savons toutefois pas si le nom actuel est un frein pour certains étudiants qui ne profitent pas encore des services et de l'accompagnement qui y sont offerts. De plus, il nous a également été souligné lors de nos rencontres, que certains centres d'aide sont peu accueillants pour les garçons, l'environnement leur semblant « trop académique ». Ajouter des tables pour manger une bouchée tout en examinant les raisons de leur demande d'aide pourrait contribuer à changer l'image de ces centres, à donner une impression d'ambiance plus décontractée. Il faudrait donc en tenir compte lors de l'élaboration d'une vision globale des besoins matériels de nos centres d'aide.

- En ce qui concerne le regroupement ou non de nos centres d'aide, nous avons constaté que des collèges regroupent plusieurs centres d'aide en un même lieu, pour mieux partager les ressources et mieux utiliser les locaux disponibles. Il semble qu'à plusieurs endroits, ces centres d'aide soient placés à proximité de la bibliothèque, parfois même à l'intérieur. Évidemment, à Lionel-Groulx, il y a eu des tentatives plus ou moins heureuses de faire certains regroupements dans un même lieu, mais il s'est avéré, qu'étant donné les modes de fonctionnement et les besoins en ressources humaines et matérielles fort différents d'un centre à l'autre, que les expériences de regroupement n'ont pas été poursuivies. Ce ne sont pas tous les centres d'aide du Collège qui ont actuellement le soutien de techniciens attirés. Grouper plusieurs centres à proximité les uns des autres pourrait, à première vue, contribuer à combler ce manque, mais un tel groupement ne semble pas souhaité par tous nos centres d'aide existants. Le défi semble donc actuellement, si nous désirons regrouper nos centres d'aide, de permettre à chacun de ceux-ci à la fois de conserver sa couleur, correspondant aux besoins des étudiantes ou étudiants les fréquentant, ou encore d'avoir une vision globale concernant les rôles et fonctionnement de l'ensemble de ceux-ci.
- En ce qui concerne l'aide par les pairs, c'est une pratique qui semble essentielle pour plusieurs de nos centres d'aide, mais qui demeure tout de même utilisée différemment d'un centre d'aide à l'autre. En fait, nous pourrions nous inspirer de certains collèges qui ont structuré l'aide par les pairs en ajoutant un cours en relation d'aide pour être des tuteurs sans rémunération, mais avec trois heures/semaine de présence au centre d'aide et devoir faire la production d'un document à laisser au centre d'aide ou d'un atelier à présenter aux étudiants pour améliorer leurs résultats, afin de réussir leur cours en relation d'aide (voir le cégep de Sherbrooke en sciences humaines). Une telle formation (un tel cours) pourrait être envisagée auprès des disciplines ayant des centres d'aide afin de réduire les allocations reliées aux centres d'aide (volet 2) pour en

attribuer une partie au volet 1, et permettre une aide par les pairs sans rémunération mais avec un encadrement direct de ces tuteurs. Ici, nous ne voulons pas négliger la pertinence de l'aide par les pairs passant par la rémunération de tuteurs, mais une telle approche exige une supervision serrée de la part d'une professeure ou d'un professeur. On nous a fait part de l'existence d'outils dans certains collèges pour faciliter le parrainage proactif, avenue qui pourrait être explorée en complément du parrainage ad hoc qui semble être la pratique la plus répandue actuellement, mais nous n'avons pas pu explorer cette piste en détail.

- De plus, certains services des centres d'aide pourraient être offerts en ligne si cela comble un besoin chez les étudiantes et chez les étudiants, bien qu'il nous semble essentiel qu'un centre d'aide demeure aussi un lieu concret offrant un contact humain direct. Nous notons toutefois que ces deux avenues ne sont pas mutuellement exclusives, et qu'une aide en ligne pourrait répondre à des problèmes ponctuels dans certaines situations pour chacun de nos centres d'aide. D'ailleurs, le modèle récemment mis de l'avant par Techniques de la bureautique va en ce sens. Sans que cela ne devienne une pratique généralisée, il faudrait envisager la possibilité que les étudiantes ou les étudiants aient accès à une aide ponctuelle en ligne par des profs ou des pairs. En termes concrets : il semble pertinent de chercher des manières alternatives d'encadrer pour ajouter à l'offre de services existante. L'étudiant qui a besoin d'un suivi régulier le jour auprès d'un enseignant ou d'un tuteur bénéficie des services offerts en ce sens; l'étudiant qui rencontre des difficultés le soir ou la fin de semaine pourrait bénéficier lui aussi de l'aide d'un de ses pairs. Certains intervenants nous ont confié que des modalités de consultation plus flexibles pourraient mieux convenir au rythme de vie des étudiants contemporains.

Une autre réflexion qui nous est apparue en tentant de faire ce rapport, est qu'il n'existe aucun lieu commun pour regrouper les documents concernant les rôles ou mandats, plans d'actions et bilans concernant les différents centres d'aide du Collège, pas plus qu'il n'existe de lieu commun pour les déposer ou les regrouper : nous n'avons pas eu accès à tous les documents (rôle, mandats, plan d'actions et bilan complet ne se limitant pas à donner que les statistiques de la fréquentation) à chacune des années, pour tous les centres d'aide. Il y aurait lieu de définir clairement ce qui devrait être présenté à chaque année par la direction des études et les disciplines ayant des allocations pour un centre d'aide, afin de documenter ce qui se fait réellement, et de déterminer où ces informations doivent être entreposées.

De ce manque de documentation sur les centres d'aide, il devient assez facile de constater que les directions des études, qui se sont succédées rapidement, ont pu décider à leur gré de ce qu'elles devaient reconduire ou augmenter en terme de centres d'aide ou des allocations en ressources humaines devant leur être accordées. En effet, elles n'avaient pas à justifier leurs choix clairement par écrit, et le rôle ou les mandats pour chacun d'eux n'avaient pas à être clairement identifiés.

Malgré nos recherches, nous n'avons pas pu comprendre ou connaître clairement la raison d'être ou non d'un centre d'aide suite à la demande de sa création par un département. En fait, il ne semble pas exister de balises qui indiquent qu'un centre d'aide soit approprié ou non pour répondre aux besoins des étudiantes et étudiants. Nous savons que les centres d'aide existants au Collège répondent à des besoins, mais ne serait-il pas pertinent de définir ces besoins, afin de voir si d'autres centres d'aide seraient aussi pertinents pour répondre aux mêmes besoins, alors qu'ils ne peuvent parfois pas voir le jour, faute de ressources disponibles?

Actuellement, les ressources allouées ne sont régies sous aucune balise pour le bon fonctionnement des centres d'aide existants. On semble tout simplement reconduire des allocations qui ont été accordées l'année antérieure ou en ajouter, selon la directrice ou le directeur des études en place, sans toutefois avoir défini de balises pour les attribuer lors de la répartition des tâches

Sur le plan de la direction donnée aux centres d'aide, il est donc difficile de dégager une vision claire de ce qu'est un tel centre au Collège Lionel-Groulx, que ce soit pour comprendre le sens que nous leur donnons localement, les raisons qui expliquent la manière dont sont distribuées les allocations, les variations dans le détail de leurs mandats, etc. Les règles ou les balises menant aux allocations attribuées pour les centres d'aide ne sont pas documentées, mais nous pouvons constater que depuis 2011, elles sont prises au volet 2, et ce sont les mêmes allocations qui sont reconduites année après année pour chacun des centres d'aide au Collège. En fait, nous n'avons trouvé aucune balise pour l'attribution des allocations des divers centres d'aide, et l'ouverture de chacun d'eux semble relever d'une décision de la direction des études suite à des rencontres ou suite à la présentation de rapports faisant état de la situation des départements impliqués. Conséquemment, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'allocation revenant à un centre d'aide en fonction du nombre d'étudiants ayant des besoins particuliers, les services d'aide à offrir pour répondre à ces besoins afin d'assurer la réussite en répondant aux besoins des étudiants en difficulté, et ainsi de suite.

Pour terminer nos réflexions suite à la rédaction de ce rapport, nous voulons mentionner que nous sommes préoccupés par l'attribution d'allocations au volet 3 et à la colonne D, pour des disciplines offrant de l'encadrement indirect aux étudiants (p. ex. : encadrement des étudiantes et étudiants inscrits en Sport-Études) faute de ressources disponibles, alors que cette allocation devrait être puisée à même le volet 2. Notre principale préoccupation provient du fait que le nombre de postes ouverts pour une discipline donnée est établi uniquement sur la base des ressources qui lui sont attribuées au volet 1 et au volet 2. En conséquence, toute discipline recevant des allocations pour de l'encadrement indirect via le volet 3 ou la colonne D, ne peut pas bénéficier d'un calcul équitable pour l'ouverture de postes dans sa discipline.

Constats (en bref)

1^{er} constat : il n'existe aucune vision claire ou connue concernant les centres d'aide au collège Lionel-Groulx.

2^e constat : il ne semble pas évident pour tous, que le rôle des centres d'aide en soit un à titre d'outil pédagogique pour fins d'accompagnement et d'aide à la réussite. Si tel est le cas, il faudrait que ce soit formellement reconnu.

3^e constat : il nous a été difficile d'obtenir certains documents, et ceux disponibles varient beaucoup d'un centre d'aide à un autre du point de vue des contenus répertoriés.

4^e constat : aucun rôle, mandat, plan d'action, rapport ou bilan n'est disponible à la direction des études concernant les différents centres d'aide pour lesquels des ressources humaines ont été allouées à travers la répartition des tâches année après année. Il semble que ces ressources aient été allouées sans consultation auprès de la partie syndicale.

5^e constat : rien n'est consigné à la direction des études pour expliquer pourquoi l'attribution d'un centre d'aide à un département au Collège Lionel-Groulx a été faite ou non.

6^e constat : aucune balise n'a pu être répertoriée pour connaître les raisons de la hauteur des allocations attribuées aux départements recevant des allocations pour le bon fonctionnement de leur centre d'aide.

7^e constat : l'ouverture de centres d'aide et la reconduction des allocations pour ces centres semble avoir été faites à la demande des directions des études qui se sont succédé et sont restées en poste pour de courtes périodes (voir Annexe 00 – Historique), ou à celle des départements. Il ne semble y avoir ni justifications répertoriées.

Il est à noter ici que les auteurs du rapport ne veulent pas remettre en cause la pertinence des centres d'aide actuels, mais déplorent le manque de justifications données par la partie patronale au moment de l'ouverture d'un centre d'aide, ou encore de l'allocation des ressources qui lui est attribuée pour son fonctionnement. Ces informations manquantes compliquent à la fois la tâche de poser un regard historique sur notre vécu, et celle d'envisager le futur à la lueur des enseignements du passé.

8^e constat : actuellement, l'ensemble des allocations accordées pour les centres d'aide au volet 2 correspondent à ce que reçoit le collège dans le cadre de l'annexe I – 2, soit une allocation fixe de 3,5 ETC qui est répartie de la même façon depuis 2011 (1,5 ETC pour le CAF, 0,83 ETC pour le CAM, 0,75 ETC pour le centre d'aide en anglais, et 0,4 ETC pour le centre d'aide en sciences humaines). Au total, les centres d'aide utilisent donc 3,48 ETC, soit l'équivalent des allocations fixes que reçoit le Collège pour le volet 2.

9^e constat : le reste des allocations au volet 2, hormis celles attribuées aux centres d'aide (mentionnées dans le 8^e constat), est entièrement réparti pour la coordination des départements, des disciplines et des programmes suivant des règles établies à l'hiver 2011, puis modifiées à la session suivante.

10^e constat : les deux constats précédents ont pour conséquence indirecte de saturer l'utilisation des ressources disponibles au volet 2. Il n'y a donc actuellement aucune marge de

manœuvre pour d'autres allocations pouvant être attribuées à de nouveaux centres d'aide ou d'autres formes d'encadrement indirect aux étudiantes et étudiants

11^e constat : à défaut de ressources disponibles au volet 2, des ressources sont allouées à travers le volet 3 ou la colonne D en procédant récemment à un appel de projets qui, dans certains cas, relèveraient plutôt de l'encadrement indirect aux étudiants. À titre d'exemples, pensons au projet du département de bureautique ou encore à celui d'éducation physique en Sports-Études¹⁴. Le tout est d'autant plus préoccupant, car seules les ressources allouées au volet 1 et au volet 2 sont comptabilisées pour l'ouverture de postes dans une discipline donnée.

12^e constat : il s'est développé dans d'autres collèges des mécanismes permettant de diminuer les allocations pour les centres d'aide au volet 2, tout en répondant aux besoins des étudiantes et des étudiants les fréquentant. Ces mécanismes indiquent des avenues à explorer davantage pour dégager une marge de manœuvre dans les allocations à distribuer au volet 2.

Pistes de solution suggérées

À titre de pistes de solution, le comité suggère :

- Qu'une vision claire de nos centres d'aide soit développée par la direction des études, de concert avec les partenaires enseignants dans les centres d'aide existants, afin de définir clairement le rôle et les responsabilités des centres d'aide au collège.
- Que le rôle et les mandats des centres d'aide soient connus par l'ensemble des membres de la direction des études et du corps professoral.
- Que tous les documents pertinents (rôle, mandats, plans d'action, rapports ou bilans) concernant les centres d'aide soient centralisés dans un même lieu, soit la direction des études, afin d'avoir accès aux informations et éventuellement à des prises de décision justifiées.
- Que la direction des études soumette des canevas cadres pour permettre aux responsables des centres d'aide de présenter, en fonction des mandats qui leur ont été confiés par la direction des études, leur plan d'action de l'année suivante et faire le bilan ou le rapport de l'année précédente qu'ils devront remettre à la direction des études afin d'uniformiser et de rendre accessibles les données essentielles pour le bon fonctionnement de leur centre d'aide.
- Que soient établies des balises concernant les besoins pour les étudiantes et les étudiants justifiant les priorités pour l'ouverture ou le maintien d'un centre d'aide.
- Que soient établies des balises pour les ressources professorales à allouer pour le bon fonctionnement d'un centre d'aide en fonction des besoins et du nombre d'étudiants

¹⁴ Nous savons actuellement que dans la répartition des tâches prévues pour 2016-2017, il y aura 0,20 ETC pour le centre d'aide en bureautique (CAB), et 0,40 ETC en éducation physique pour l'encadrement des étudiants inscrits en Sports-Études, qui seront puisés à même la colonne D, alors que dans les deux cas, ça nous semble relever de ressources qui devraient être prises au volet 2 (encadrement indirect)

pouvant en bénéficier, et voir s'il est possible de dégager une marge de manœuvre dans les allocations reliées au volet 2 pour le bon fonctionnement des centres d'aide actuels.

- Que soit évaluée la possibilité d'attribuer une allocation plus pertinente pour l'ensemble des centres d'aide actuels ou à venir, ou de combler les allocations actuellement puisées au volet 3 et à la colonne D. Ceci s'inscrirait dans l'optique d'offrir de l'encadrement indirect aux étudiantes et étudiants, en dégagant une marge de manœuvre dans les allocations actuellement prises au volet 2. À titre d'exemples, pour y parvenir :
 - que soit évaluée la possibilité que certaines ressources actuellement reliées aux centres d'aide puissent être reliées à un cours (formation de tuteurs) et prises à même les ressources en enseignement au volet 1;
 - que soit explorée la possibilité que les allocations prévues pour l'encadrement additionnel requis pour les étudiants inscrits dans un cours de formation de tuteurs, et qui pourraient avoir besoin d'une supervision plus « serrée » et personnalisée pour réussir leur cours et les interventions qu'elles ou ils doivent faire auprès de leurs pairs, soient prises dans les allocations reçues au volet 1 (encadrement direct à des étudiants identifiés dans un groupe-cours)¹⁵;
 - que soit examiné la possibilité de réduire une partie des ressources professorales allouée pour le bon fonctionnement des coordinations de programme¹⁶ qui ne seront pas soumises à des activités reliées au développement, à l'implantation ou à l'évaluation de leur programme dans l'année suivante.

¹⁵ Actuellement, l'utilisation de cette allocation est de 0,33 ETC sur une possibilité de 1,69 ETC, est répartie de la façon suivante : 0,13 ETC en éducation physique pour encadrer les étudiantes et étudiants qui se blessent en cours de session afin qu'ils puissent terminer leur formation dans le cours où ils sont inscrits, et 0,20 ETC en philosophie pour encadrer les étudiants inscrits dans le cours « réussir au collégial » dont le département a la responsabilité de dispenser selon la répartition des cours depuis plusieurs années.

¹⁶ Rappelons que les programmes soumis à des activités reliées au développement, à l'implantation ou à son évaluation reçoivent, historiquement au collège, des ressources supplémentaires à celles reçues au volet 2 dans le dépôt de la répartition des tâches, lorsque ces activités sont prévues pour l'année suivante.

Annexe 00 – Historique

Nous n'avons pas trouvé de trace écrite de balises qui ont déterminé la hauteur du dégagement de chaque centre d'aide. Cette absence est préoccupante à nos yeux, du fait que le financement au volet 2 compte pour le calcul des postes existants.

Le tableau suivant montre ce que nous sommes parvenus à tirer comme information de nos recherches sur l'allocation des ressources attribuées aux disciplines pour le fonctionnement des centres d'aide au Collège Lionel-Groulx, dans une perspective historique. Dans les cas où un « ? » apparaît, nous n'avons tout simplement pas retrouvé l'information recherchée dans les archives à notre disposition. Dans le cas où un « e » apparaît, le dégagement identifié dans les archives indique « encadrement » plutôt que « centre d'aide », mais nous sommes d'avis que c'est en fait à une forme de centre d'aide qu'il a été appliqué (sans en être certains).

Libération (par centre d'aide, pas par discipline)

Année	CAF	AMI/CAM	Langues modernes	Sciences humaines	Direction des études ¹⁷
1991-92	1,2	s/o	s/o	s/o	Gilles Lavoie
1992-93 ¹⁸	1,2	s/o	s/o	0,4 ¹⁹	Jacques Juneau
1993-94	?	?	?	?	Jacques Juneau
1994-95	1e ²⁰	0,66	s/o	0,8e ²¹	Jacques Juneau
1995-96 ²²	1	0,675e ²³	0	0	Claude Chayer
1996-97	?	?	?	?	Claude Chayer
1997-98	?	?	?	?	Claude Chayer
1998-99	?	?	?	?	Claude Chayer
1999-2000 ²⁴	1	0,5e	s/o	s/o	Claude Chayer
2000-01	?	?	?	?	Ginette Ouellette
2001-02	1	0,5e	s/o	s/o	Ginette Ouellette / Intérim / Lyne Boileau
2002-03	1	0,5	0,6	s/o	Lyne Boileau
2003-04	1	0,5	0,6	s/o	Lune Boileau / (Intérim Danielle Hurteau) / Daniel Delisle
2004-05	1	0,5	0,6	s/o	Daniel Delisle
2005-06	1	0,5	0,6	s/o	Daniel Delisle

¹⁷ Cette information est proposée à titre indicatif, dans l'espoir de dégager un lien entre les fluctuations d'allocation et la vision des dirigeantes ou des dirigeants.

¹⁸ Cette année, un dégageant de 0,3 ETC a été accordé à Techniques administratives. Nous ne sommes pas parvenus à en retracer les raisons.

¹⁹ Nos archives montrent des dégageants de 0,2 ETC en Psychologie et de 0,2 ETC en Anthropologie, annotés « VI » dans le projet de tâche; il n'est pas clair que l'on puisse convenablement parler d'un centre d'aide par contre. Nous spéculons un lien avec la réforme de la ministre Robillard et les premiers cours de Démarche d'intégration des acquis.

²⁰ En fait, nos archives n'indiquent rien de spécifique pour le CAF mais 1 ETC en encadrement donné à Français. Nous supposons que cet encadrement a en fait été investi au CAF.

²¹ Nos archives montrent 0,4 ETC en Économique et 0,4 ETC en Sociologie.

²² Nos archives montrent aussi 0,25 ETC à Éducation physique pour encadrement; nous pensons qu'il s'agit d'éducation physique personnalisée (EPP). Nous avons aussi constaté 0,25 ETC à Technique administrative pour encadrement.

²³ Le dégageant fut de 0,6 ETC à l'automne et 0,75 ETC à l'hiver. La valeur indiquée dans la table est une moyenne annuelle.

²⁴ Nos archives montrent aussi 0,25 ETC à Éducation physique pour encadrement; nous pensons qu'il s'agit d'éducation physique personnalisée (EPP).

Libération (par centre d'aide, pas par discipline)

Année	CAF	AMI/CAM	Langues modernes	Sciences humaines	Direction des études ¹⁷
2006-07	1 ²⁵	0,5	0,6	s/o	Daniel Delisle / Intérim (Monette Tremblay)
2007-08	1,5	0,5	0,6	s/o	Intérim? (Monette Tremblay)
2008-09	1,5	0,83	0,75	1,2 / 1 ²⁶	Intérim? (Monette Tremblay)
2009-10 ²⁷	1,5	0,83	0,75	? ²⁸	Intérim? (Monette Tremblay) / Intérim DG (Monique Laurin) / Micheline Allard
2010-11	1,5 ²⁹	0,83 ³⁰	0,75 ³¹	s/o	Micheline Allard
2011-12	1,5	0,83	0,75	0,4 ³²	Micheline Allard
2012-13	1,5	0,83	0,75	0,4 ³³	Micheline Allard
2013-14	1,5	0,83	0,75	0,4 ³⁴	Micheline Allard
2014-15	1,5	0,83	0,75	0,4 ³⁵	Intérim DG (Michel Louis Beauchamp) / Philippe Nasr
2015-16	1,5	0,83	0,75	0,4 ³⁶	Philippe Nasr

Pour les années 2011-2012 à 2014-2015, les centres d'aide ont été pleinement financés au volet 2. Auparavant, le financement puisait parfois aussi aux autres volets.

²⁵ Nos archives montrent une demande de faire passer le dégagement attribué au CAF de 1 ETC à 2 ETC.

²⁶ Session A2008 : 0,6 en économique, 0,2 Science politique, 0,4 Sociologie. Session H2009 : 0,6 en économique, 0,4 Sociologie. Le 0,2 de Science politique à l'automne semble tenir au développement institutionnel et avoir trait à l'organisation de la première semaine des Sciences humaines

²⁷ Il y a eu en 2009-2010 une demande syndicale pour faire passer le dégagement pour les centres d'aide du volet 1 au volet 2. Ceci semble en lien avec le changement de fédération syndicale; la convention collective FAC plaçait ce dégagement au volet 1 alors que la convention collective FNEEQ le place au volet 2, mais ce changement était passé inaperçu localement

²⁸ Session A2009 : 0,2 pour la semaine des Sciences humaines, de même qu'un montant inconnu pour un projet réussite qui a été pris dans le volet 3 ou la colonne D.

²⁹ Pris dans les transferts fédéraux.

³⁰ Pris dans la colonne D (0,68 ETC) et dans les transferts fédéraux (0,15 ETC).

³¹ Pris dans les transferts fédéraux.

³² La répartition fut de 0,2 ETC en histoire et 0,2 ETC en science politique.

³³ La répartition fut de 0,2 ETC en psychologie et 0,2 ETC en science politique.

³⁴ La répartition fut de 0,2 ETC en psychologie et 0,2 ETC en science politique.

³⁵ La répartition fut de 0,2 ETC en économique et 0,2 ETC en psychologie.

³⁶ La répartition fut de 0,2 ETC en économique et 0,2 ETC en psychologie.

Annexe 01 – Mathématiques

Cette annexe, une fois numérisée, est un document de taille importante. Pour cette raison, elle est disponible sur demande au bureau de l'exécutif mais n'est pas jointe au document sous forme électronique.

Annexe 02 – Sciences humaines 2009-2010

Cette annexe, une fois numérisée, est un document de taille importante. Pour cette raison, elle est disponible sur demande au bureau de l'exécutif mais n'est pas jointe au document sous forme électronique.

Annexe 03 – Sciences humaines 2010-2011

Cette annexe, une fois numérisée, est un document de taille importante. Pour cette raison, elle est disponible sur demande au bureau de l'exécutif mais n'est pas jointe au document sous forme électronique.

Annexe 04 – Sciences humaines 2012-2015

Cette annexe, une fois numérisée, est un document de taille importante. Pour cette raison, elle est disponible sur demande au bureau de l'exécutif mais n'est pas jointe au document sous forme électronique.